



URBANISME

AVIS D'ANNONCE DE PROJET ANNEXE 25

Le Collège communal fait savoir qu'il est saisi d'une demande de permis d'urbanisme au nom de Monsieur Dominique RONGE demeurant Sint-Huberstraat 120 à 3300 Tirlemont pour la transformation et léger exhaussement d'un bâtiment existant sur un terrain situé Froidville, 40 à 4987 Stoumont, et cadastré 3^e division, section B n° 438/E- 438/F.

Considérant que le projet s'écarte du Guide Régional sur les Bâtisses en Site Rural pour les motifs suivants:

- les baies de la façade sud-ouest totalisent une surface supérieure à la partie pleine;
- le rapport façade/pignon est inférieur à 1;

et présente les caractéristiques suivantes :

- Art. D.IV.40 les demandes impliquant un ou plusieurs écarts aux plans communaux d'aménagement adoptés avant l'entrée en vigueur du Code et devenus schémas d'orientation locaux, aux règlements adoptés avant l'entrée en vigueur du Code et devenus guides et aux permis d'urbanisation – Guide régional d'urbanisme

Le dossier peut être consulté, à **l'accueil** de l'administration, le lundi, mercredi et vendredi de 9 h à 12 h et de 13 h 30 à 16 h, le jeudi de 9 h à 12 h, ou sur RDV à l'adresse suivante : Administration communale de Stoumont, Route de l'Amblève, 41 à 4987 Stoumont.

Des explications sur le projet peuvent être obtenues auprès du service urbanisme (☎ : 080/29.26.56) tous les jours ouvrables du lundi au jeudi de 9 h à 12 h. Par mail à urbanisme@stoumont.be.

Les réclamations et observations écrites sont à envoyer du 06.06.2023 au 20.06.2023 au collège communal :

- par courrier ordinaire à l'adresse suivante : Administration communale de Stoumont, Route de l'Amblève, 41 à 4987 Stoumont ;
- par courrier électronique à l'adresse suivante : ann-sophie.moes@stoumont.be – coralie.adam@stoumont.be.

Par le Collège,

La Directrice générale,

Le Bourgmestre,

D. Gelin

D. Gilkinet